

Informations complémentaires sur l'achat de données

A propos de l'Appel d'Offres relatif à « *l'achat de données* » à savoir l'acquisition d'images à haute résolution géoréférencées de toutes les localités ciblées et leurs métadonnées (AAO N° 06/AOO/ANSD/2011), nous venons apporter plus de précisions concernant la partie recouvrement, notamment la restitution planimétrique des images (plans de base).

En sus de l'image de base (plan de base), nous voulons, sous forme de couches cartographiques (vecteurs), les éléments planimétriques suivants :

- les limites des parcellaires (parcelles construites ou nues) ;
- les limites des concessions (habitats) ;
- les limites du bâti (cases, bâtiments) ;
- les routes latéritiques ;
- les routes bitumées ;
- les pistes ;
- le réseau hydrographique (points d'eau, cours d'eau).

Comme indiqué dans les Termes de Référence, la restitution planimétrique se fera à l'échelle du 1/2000 et les éléments devront être en conformité avec les entités figurant sur l'image (plan de base).

Concernant la toponymie des éléments restitués, le soumissionnaire fournira, autant que possible, les informations aux différentes couches cartographiques.

L'ANSD